

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 11 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 11

Convocation : 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois et le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etaient absents : Frédérique BARNOUD (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Valérie DEJOUR (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Christian RULLIAT) - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN

Secrétaire de séance : Olivier AIGLON

D/2023-127

Objet de la délibération : Avis concernant le plan de gestion de la ripisylve et des atterrissements du Bassin versant du Garon soumis à déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale

Madame la Maire expose que la commune a été informée, par la Direction Départementale des Territoires, de l'organisation d'une enquête publique sur la demande de déclaration d'intérêt général, assortie d'une autorisation environnementale, présentée par le SMAGGA, du 27 novembre au 14 décembre 2023.

Le dossier et le registre d'enquête sont tenus à la disposition du public en mairie de MORNANT et BRIGNAIS. L'objectif est la réalisation de travaux d'entretien et de restauration.

La commune d'YZERON, concernée par le projet, a procédé à l'affichage réglementaire.

En application de l'article R181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est amené à donner son avis sur le projet.

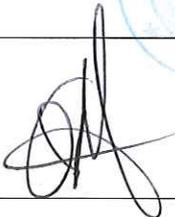
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

EMET un avis favorable au plan de gestion de la ripisylve et des atterrissements du Bassin Versant du Garon soumis à déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale,

CHARGE Madame la Maire des suites à donner à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents à la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 21 DEC. 2023

Publication ou notification du : 21 DEC. 2023

Publication site internet le : 21 DEC. 2023

Affichage de la liste des délibérations le : 15 DEC. 2023